

Élection du CSE : CAP AU SUD !

Août 2019

Vous allez décider prochainement de vos représentant-es du personnel au sein d'Amazon : il n'y aura désormais et faute d'accord à ce jour avec l'employeur qu'un seul Comité Social et Economique (CSE) par établissement, qui se substituera aux institutions représentatives du personnel existantes que sont le Comité d'Entreprise, le CHSCT et les délégué-es du personnel.

C'est l'occasion pour celles et ceux qui veulent s'engager dans la fonction de représentant-e du personnel de participer à la vie de l'entreprise et à la défense de nos droits pour les quatre ans à venir.

POURQUOI NE PAS ÊTRE CANDIDAT-E ?

Avec déjà nos camarades de LIL1 et ORY1, nous nous engageons à ce que nos futurs élu-es soient formés par le syndicats et agissent de manière indépendante de l'employeur.

Vous pouvez vous aussi adhérer au syndicat (le montant de la cotisation mensuel est de 0,7 % du salaire net et déductible des impôts) : seule l'union fait la force !

SUR LA LISTE SUD, UN SYNDICAT DIFFÉRENT

- **Solidaires** parce que c'est ensemble que nous réussirons à recréer un lien entre tous les salarié-es, ce qui se passe, par exemple, par la restriction du travail dominical et nocturne et défendre nos intérêts collectivement, quels que soient notre type de contrat ou notre entreprises, comme à Carrefour, Cultura, ou la Fnac où nous sommes aussi présents.
- **Unitaires** parce que l'unité du monde du travail est essentielle pour donner du poids aux revendications des salarié-es. Cette communauté d'intérêts n'exclut pas les débats, les différences d'idées ou d'opinions.
- **Démocratiques** parce que c'est à partir des idées de chacun et chacune qu'émergent les projets collectifs et les revendications.

CALENDRIER ÉLECTORAL :

- date limite de dépôt des candidatures le 16 septembre,
- vote électronique du 27 septembre au 1^{er} octobre,
- proclamation des résultats du premier tour le 2 octobre.



UN BILAN, DES REVENDICATIONS :

CONTRE UN CONVENTION COLLECTIVE AU RABAIS !

Notre syndicat et le CE de Saran se réservent le droit de saisir le TGI pour demander que soit annulée l'application, à partir du 1^{er} septembre, de la convention collective des transports routiers : en effet, ce changement opportun fait suite aux condamnations prud'homales d'Amazon sur la classification appliquée aux caristes, litige qui va de toute façon perdurer comme l'application de la nouvelle convention n'est pas rétroactive alors même que, selon les experts mandatés par la CCE et plusieurs CE et CHSCT, le transport ne fait pas partie du cœur de métier de la société, qui n'est même pas propriétaire de sa flotte, et ce qui remet en cause les accords élaborés ces dernières années !

POUR NOS SALAIRES

C'est peu dire que Amazon et son propriétaire, Jeff Bezos, sont près de leurs sous. Dernier exemple en date : après avoir négocié un accord minoritaire car peu ambitieux sur le handicap, la direction veut mettre en œuvre un référendum pour, non pas améliorer les conditions de travail de cette catégorie de personnel, mais ne pas payer 3 millions d'euros de pénalité à l'Etat...Et parce que la politique de notre entreprise est internationale, nous participons régulièrement à des rencontres et à des actions avec les autres travailleurs européens de la compagnie.

POUR LA LIBERTÉ DE GRÈVE ET D'EXPRESSION !

Suite aux licenciements de plusieurs employés de différents sites qui ont fait part sur les réseaux sociaux de leur soutien à la mobilisation des gilets jaunes, une procédure de réintégration d'un employé de LIL1, défendu par nos soins, est en cours devant les Prud'hommes de Nanterre où un juge professionnel se prononcera le 14 janvier 2020. Ce dernier a non seulement été licencié en raison de ses idées mais aussi parce qu'il a fait grève lors des soldes, c'est inacceptable !



SUD Commerces et Services
85 rue Charlot 75003 Paris
06.78.53.35.77
sectionsudamazon@yahoo.fr